

# LA PHARMACOPÉE



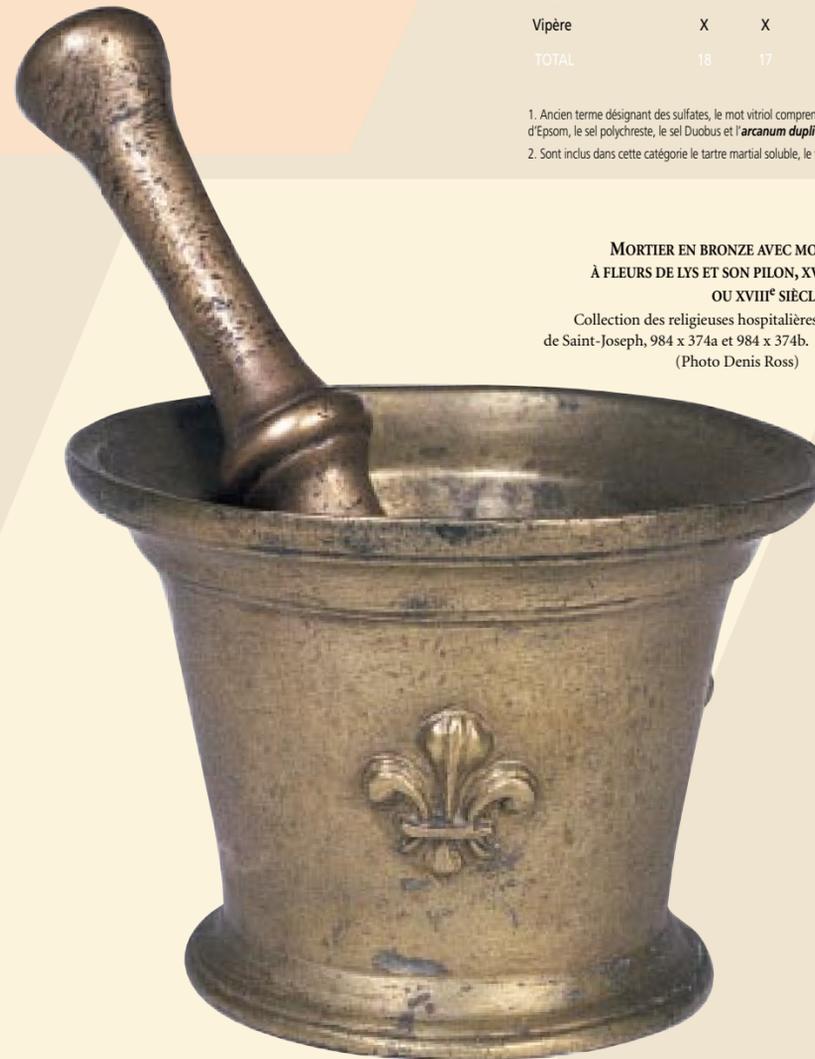
La France a reproduit au Canada les éléments de la pratique médicale européenne. Les ustensiles de pharmacie, les produits pharmaceutiques, les codex de même que les praticiens proviennent essentiellement de l'Ancien Monde. Les produits utilisés, surtout d'origine végétale, permettent la confection de centaines, voire de milliers de compositions pharmaceutiques souvent fort complexes. Les remèdes en usage au Canada proviennent des quatre coins du monde et leur utilisation s'inscrit parfaitement dans le cadre de la médecine humorale.

Les autorités coloniales et métropolitaines s'intéressent très tôt aux ressources locales. Des spécimens sont envoyés en France par les médecins Michel Sarrazin et Jean-François Gaultier et le chirurgien Hubert-Joseph de La Croix. D'autres aussi le font comme l'ecclésiastique Jean-Baptiste Gosselin, l'enseigne Jacques-Pierre Daneau de Muy et la sage-femme Catherine Jérémie, dit Lamontagne. En 1749, le gouverneur La Galissonnière fait parvenir aux commandants des différents postes de la Nouvelle-France et de la Louisiane un mémoire rédigé par le médecin Gaultier: ils sont priés de récolter des spécimens et de l'information sur différents aspects de l'histoire naturelle.

Néanmoins, les apports canadiens à la pharmacopée européenne restent peu nombreux et les praticiens de la santé établis au Canada ont surtout recours aux médicaments importés. L'apport amérindien à la médecine officielle, quoique difficile à évaluer, semble modeste et circonstanciel. Il en va autrement, toutefois, de la médecine populaire qui utilise plus facilement les plantes et les produits disponibles dans l'entourage immédiat des personnes. Les plantes utilisées par les Amérindiens



CHEVRETTE EN FAÏENCE DE ROUEN, XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE. POTS DE PHARMACIE PAR EXCELLENCE, LES CHEVRETTES SERVENT À CONTENIR LES SIROPS, LES MIELS ET LES HUILES. Collection des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, 984 x 304.1. (Photo Denis Ross)



MORTIER EN BRONZE AVEC MOTIFS À FLEURS DE LYS ET SON PILON, XVII<sup>e</sup> OU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE. Collection des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, 984 x 374a et 984 x 374b. (Photo Denis Ross)

Les produits médicaux les plus fréquemment utilisés par les chirurgiens canadiens au XVIII<sup>e</sup> siècle

	1716	1735	1742	1743	1747	1752	1756	1771	1776	1777	1791	1792
Jalap	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vitriol <sup>1</sup>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Tartre <sup>2</sup>		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ipécacuana	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sené	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	
Quinquina	X	X	X	X	X	X				X	X	X
Thériaque	X	X	X		X	X	X	X		X	X	
Ecrevisse	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X
Mercure	X	X		X	X	X		X		X	X	
Manne	X			X	X	X	X	X		X	X	
Corail	X	X		X	X	X				X	X	X
Rhubarbe	X	X	X	X	X	X	X					X
Poudre cornachine	X	X		X	X	X		X		X	X	X
Cannelle	X	X		X		X		X		X	X	
Alkermès	X	X	X			X		X			X	
Antimoine	X		X	X		X				X	X	X
Safran			X	X	X		X			X	X	X
Réglisse		X	X		X	X			X	X		X
Anis			X	X	X	X			X	X		
Cantharide	X			X		X				X	X	X
Soufre		X	X	X					X		X	X
Rose	X		X	X	X						X	X
Vipère	X	X	X	X		X				X		
TOTAL	18	17	17	19	17	18	9	11	8	19	19	15

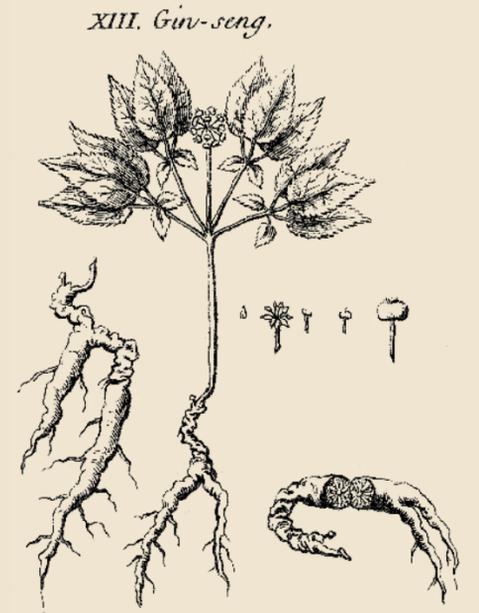
1. Ancien terme désignant des sulfates, le mot vitriol comprend plusieurs produits. Sont inclus dans cette catégorie le vitriol romain, le vitriol de Chypre, le vitriol blanc, le sel de Glauber, le sel d'Epsom, le sel polychreste, le sel Duobus et l'*arcum duplicatum*. Bien qu'étant un sulfate, l'alun a été exclu conformément aux usages de l'époque.  
2. Sont inclus dans cette catégorie le tartre martial soluble, le tartre émétique ou stibié, la crème de tartre et le sel végétal.

TRÉBUCHET AYANT APPARTENU AU CHIRURGIEN JEAN CASSAUX (1699-1761) ÉTABLI À CHÂTEAU-RICHER.

Collection personnelle de Michel Caseault, Beauport. (Photo Denis Ross)



JUGÉ SUPÉRIEUR À CELUI DE MONTPELLIER, LE CAPILLAIRE DU CANADA (*ADIANTUM PEDATUM L.*), EMPLOYÉ SOUS FORME DE SIROP, ÉTAIT TRÈS POPULAIRE DANS LES CAS DE MALADIES PULMONAIRES. JACQUES-PHILIPPE CORNUTY (CORNUT), *CANADIENSIMUM PLANTARUM HISTORIA*, 1635. Musée de l'Amérique française, Bibliothèque ancienne du Séminaire de Québec, Fonds des livres rares et anciens. (Photo Denis Ross)



UNE VÉRITABLE RUÉE VERS LE GINSENG, PRISÉ PAR LES CHINOIS COMME APHRODISIAQUE, SURVIENT ENTRE 1747 ET 1752: LES EXPORTATIONS VERS LA ROCHELLE ATTEignent EN 1752 UN SOMMET DE 484-120 LIVRES. François-Xavier Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, 1744. Archives nationales du Québec.

# LE SERVICE DE SANTÉ DOIT VOUS PRÉSERVER DE LA MALADIE



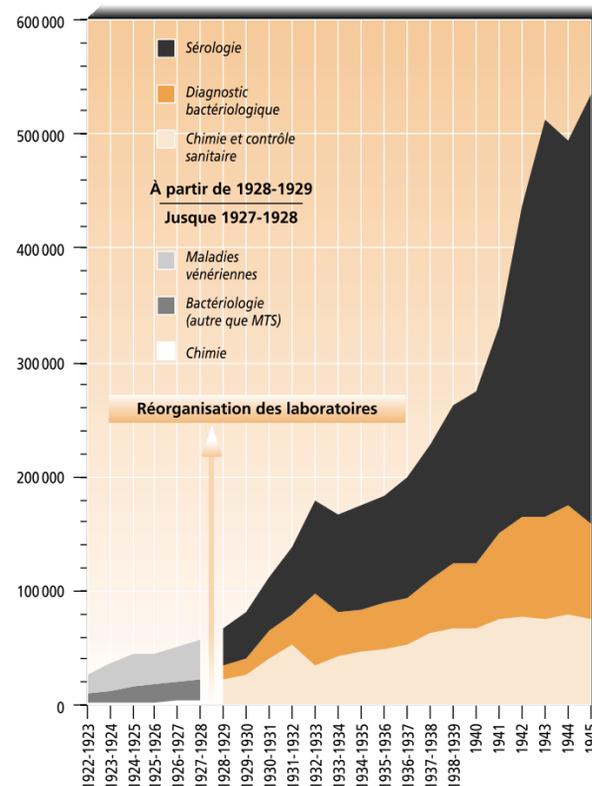
**PRÉVENIR ET TRAQUER LA MALADIE.**  
 Québec (province), Service provincial d'hygiène, *Principes d'hygiène*, 1923.

tuelle pour parer aux besoins les plus pressants lors d'épidémies. Seules les quarantaines de vaisseaux et certaines mesures relatives à la vaccination antivariolique furent entreprises sur une base plus ou moins régulière. Le grand défi pour les partisans de l'hygiène publique allait être précisément d'obtenir la création d'organismes permanents chargés de veiller à la santé de la population.

## Les quarantaines de vaisseaux et la vaccination

FIGURE 5

Nombre d'analyses effectuées dans les laboratoires de l'organisme central d'hygiène, 1923-1945



Source: Rapports annuels du Service provincial d'hygiène et du ministère de la Santé, années concernées.

UN LABORATOIRE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ EN 1943, ET ANALYSE DU LAIT, RECHERCHE DU COLIBACILLE. Archives nationales du Québec, Direction de l'Ouest du Québec, Fonds de l'Office du film du Québec.



Le gonflement des flots migratoires en provenance de l'Europe à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle amena les autorités publiques à adopter en 1795 une loi de quarantaine qui, reconduite ou remaniée de nombreuses fois par la suite, marqua une étape majeure dans le développement de l'hygiène publique au Canada. En vertu de cette loi, les autorités pouvaient imposer des mesures d'isolement aux navires qui entraient dans la colonie et à bord desquels certaines maladies s'étaient déclarées. Pour héberger et soigner les personnes mises en quarantaine, une station fut établie en 1832 à la Grosse-Île en aval de Québec. D'autres stations moins durables l'avaient précédée. Des dizaines de milliers d'arrivants allaient y séjourner jusqu'à sa fermeture en 1937, et dans bien des cas y mourir.

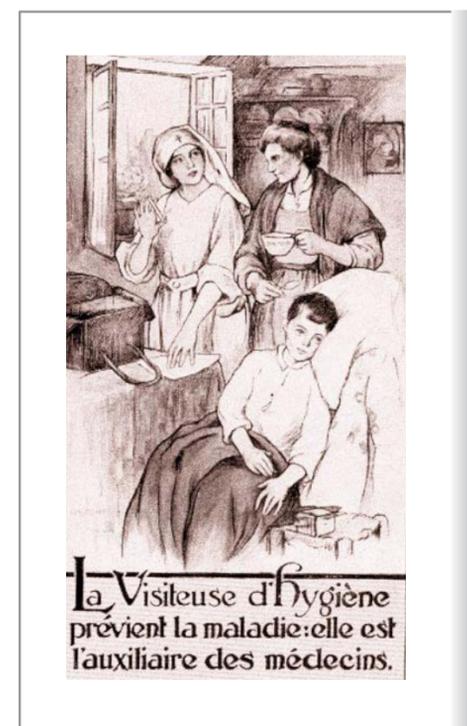
Si l'on en juge par les nombreuses épidémies (choléra<sup>2</sup>, typhus, variole, etc.) qui se succédèrent tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle en sol canadien, les quarantaines s'avèrent impuissantes à endiguer l'introduction et la propagation des germes infectieux. Divers témoignages permettent d'ailleurs de se convaincre que nombre de capitaines de vaisseaux, vraisemblablement en accord avec leurs armateurs, cachaient l'existence de malades à leur bord et préféraient s'en délester en catimini sur une rive déserte plutôt que de subir les délais et les désagréments dus à la quarantaine. Celle-ci représentait en effet une entrave au commerce, de sorte que des intérêts puissants s'y opposaient.

Il faut préciser de plus que les membres du corps médical ne faisaient pas front commun pour obtenir un resserrement des mesures: plusieurs, en cette ère prépastorienne, ne croyaient pas à la transmission des maladies par contagion et percevaient donc les quarantaines comme coûteuses et inutiles. Même des médecins qui penchaient pourtant en faveur des thèses contagionnistes cherchèrent à ménager les intérêts marchands en suggérant des modalités d'application moins sévères, comme le fit en 1839 John Doratt, le médecin désigné par Lord Durham pour faire enquête notamment sur les hôpitaux (Doratt, 1839). Cependant, en dépit de tous ces aléas, les quarantaines de vaisseaux constituaient une première en ce qui a trait à l'hygiène publique, en ce



sens qu'elles furent imposées sur une base relativement régulière.

Les autorités s'appliquaient également à promouvoir la vaccination, méthode recommandée par des médecins pour lutter contre une maladie particulièrement virulente, la variole. La vaccination fut introduite en sol canadien au tout début du siècle. Il faut toutefois attendre 1815 avant que le gouvernement n'adopte une loi pour rémunérer des médecins vaccinateurs. Une autre loi suivit deux ans plus tard



L'INFIRMIÈRE VISITEUSE, UNE ALLIÉE INDISPENSABLE Québec (province), Service provincial d'hygiène, *Principes d'hygiène*, 1923.